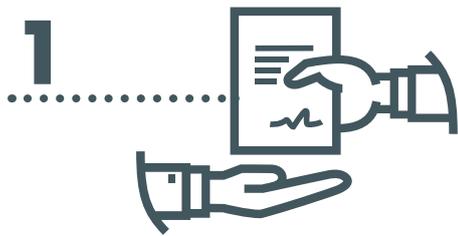




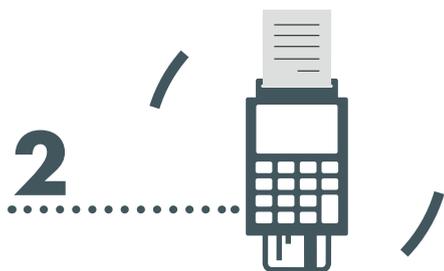
# LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE À L'HÔPITAL EN TOUTE SITUATION

Je règle ma facture par carte bancaire, dès ma venue dans l'établissement,  
pour ne plus avoir à m'en soucier à ma sortie.

Lors de ma venue, si le montant restant à ma charge est connu, on me propose de payer directement par carte bancaire. Si le montant à régler n'est pas encore connu, on me propose de régler par carte bancaire avec débit différé :



Je suis informé(e) **du montant et du délai** maximum pour le débit de mon compte bancaire.  
**Je donne mon accord avant de passer à l'étape suivante.**



Je communique mon **numéro de téléphone** ou mon **adresse courriel** pour être informé des prochaines étapes. J'insère ma carte bancaire dans le terminal de paiement et je tape mon code secret. Un ticket récapitulatif de l'opération m'est remis : il précise notamment **le montant maximum qui peut m'être débité.**



Après mes soins, je sors de l'établissement de santé sans **aucune autre formalité à remplir.**



Une fois le montant de mes soins calculé, je suis prévenu(e) par **courriel** ou par **SMS** du débit imminent. Mon compte bancaire est automatiquement débité 3 jours après ma notification.

En cas d'impossibilité de procéder au débit, l'établissement de santé me propose une **solution de paiement alternative.**

# QUESTIONS FRÉQUENTES



## **Comment anticiper le montant qui me sera débité ?**

Vous serez informé(e) du montant débité 3 jours avant que le débit n'ait lieu, par SMS ou par courriel. Un montant maximum vous a été communiqué par votre établissement : le débit automatique ne dépassera pas ce montant.



## **Que se passe-t-il si le montant de mes soins est supérieur au montant maximum annoncé lors de ma venue ?**

Le débit n'aura pas lieu. Vous recevrez un SMS ou un courriel vous invitant à utiliser une autre modalité de paiement.



## **Cette modalité de paiement est-elle sécurisée ?**

Oui, vos coordonnées bancaires sont stockées par une plateforme monétique sécurisée. Elles sont conservées jusqu'au débit puis détruites.



## **Mes coordonnées bancaires peuvent-elles être réutilisées ?**

Non, elles ne sont valables qu'une seule fois.



## **Recevrai-je tout de même un justificatif de paiement, notamment pour me faire rembourser par ma complémentaire santé ?**

Oui, une fois le paiement réalisé, vous recevrez une facture acquittée.



## **Un montant est-il bloqué sur mon compte bancaire ?**

Non, aucun montant n'est bloqué sur votre compte.